

I Règlement challenge Ariègeois

Calendrier du challenge:

Les épreuves retenues au challenge ariègeois ultra sont :

1 :

2 :

3 :

Les épreuves retenues au challenge ariègeois trail sont :

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

I1 Général :

Les coureurs s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du challenge ariègeois. Tous les coureurs seront licenciés ou en possession d'un certificat médical conformément aux statuts de la FFA. Aucun frais d'inscription supplémentaire ne sera demandé aux coureurs.

Le non respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera automatiquement le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

Les coureurs s'engagent à respecter l'environnement. Tout coureur pris en train de jeter des débris sur les sentiers, tout coureur ne respectant pas le balisage, tout coureur manquant de respect à un ou plusieurs organisateurs ne sera pas classé sur le challenge.

2 Dopage :

Tout coureur ayant fait l'objet d'un contrôle positif au cours de l'année, sera automatiquement déclassé de l'épreuve et du classement provisoire ou final du Challenge et ne pourra pas prendre part aux autres épreuves de ce challenge.

Des contrôles inopinés pourront être effectués sur les différentes épreuves.

3 Nombre d'épreuves retenues :

Pourront prétendre à être classés au challenge Ariègeois tous les coureurs ayant terminé au moins 1 épreuve sur les 3 proposées en ultra ou au moins trois épreuves sur le challenge trail

ariègeois. L'addition de points en fonction des résultats sera la règle pour le classement final du challenge.

4 Classement général :

Les vainqueurs du challenge seront celles et ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de toutes les courses. En cas d'égalité, le vainqueur sera celle ou celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des courses communes en tenant compte du barème ci-dessous.

à préciser en fonction des courses retenues et du nombre de challenges

Le classement général ultra ne prend en compte que les classements homme et femme (combiné senior/vétérant).

Le classement général du challenge ariègeois sera effectué par catégorie et par sexe.

Un concurrent conservera sa catégorie initiale tout au long du challenge du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

Des points bonus seront attribués pour les vingt premiers des corrída, foix, pamiers, tarascon selon le barème établi ci-dessus.

En cas d'égalité finale, les coureurs seront départagés :

-1 : par leur meilleure place lors d'une manche au challenge ariègeois

-2 : par leur meilleure deuxième place lors d'une manche au challenge ariègeois

-3 : par leur date de naissance (le plus âgé, obtiendra la meilleure place)

Dotation du classement final : à préciser en fonction des courses retenues et du nombre de challenges

Les trois premiers des 2 catégories individuelles (scratch homme, scratch femme) du classement final, à l'issue des épreuves, recevront une dotation.

Les premiers par catégorie (homme/femme) du challenge trail recevront une dotation.

6) Litiges

Tous les litiges liés au présent règlement seront soumis aux avis de la CDCHS qui tranchera. La décision sera sans appel. En cas de manquement ou de faute grave, tout coureur ou organisateur pourra être exclu du challenge.

7) Couverture Photo, télévision, Vidéo et Droits :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le challenge ariègeois, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

8) CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le

souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète.

9) Précisions diverses

Les organisateurs et participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepter en ces termes et conditions le présent règlement. Tout concurrent accepte la publication du fichier des résultats des challenges. La simple participation d'un concurrent aux challenges vaut acceptation de ce règlement.

10) Résultats

Les résultats provisoires seront publiés sur le site <http://cdchs09.fr> dans la semaine suivant chaque épreuve.

11) Contact et informations

Pour toute information concernant le déroulement des challenges 2017, contactez : **à définir**